

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

Comité Territorial de Suivi du Pays Castelroussin et
de l'Agglomération de Châteauroux Métropole

24/11/2016



2 étapes :

1 – « Ambitions 2020 »

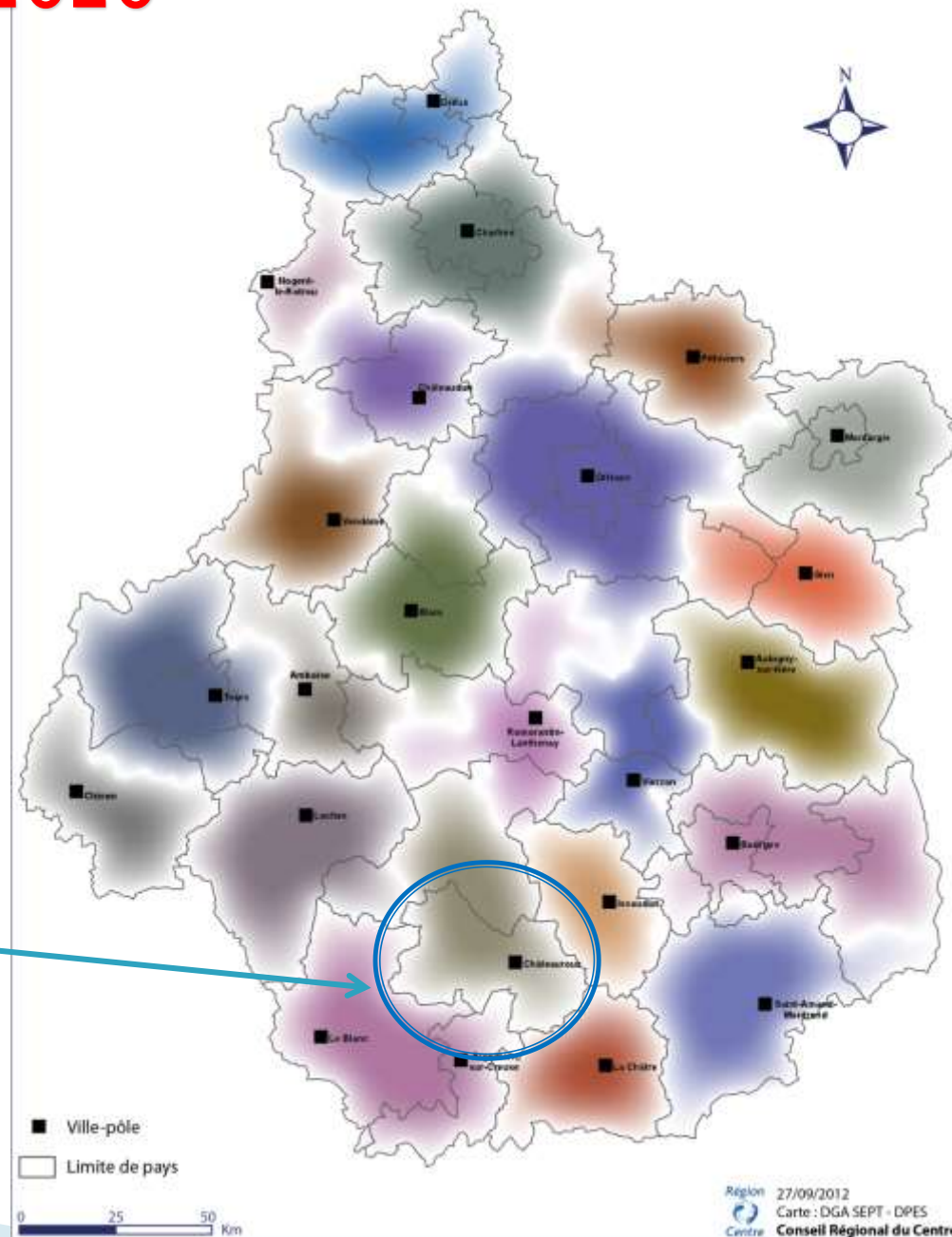
= déclinaison du SRADDT à l'échelle des Bassins de Vie,
animée par la Région

2 – Mise en œuvre opérationnelle
au travers des politiques régionales
dont les CRST

Le SRADDT Ambitions 2020

- Le Pays s'inscrit dans le bassin de vie Chateauroux
- Validation des **priorités d'actions** sur ce bassin de vie en 2014 après une phase de concertation locale

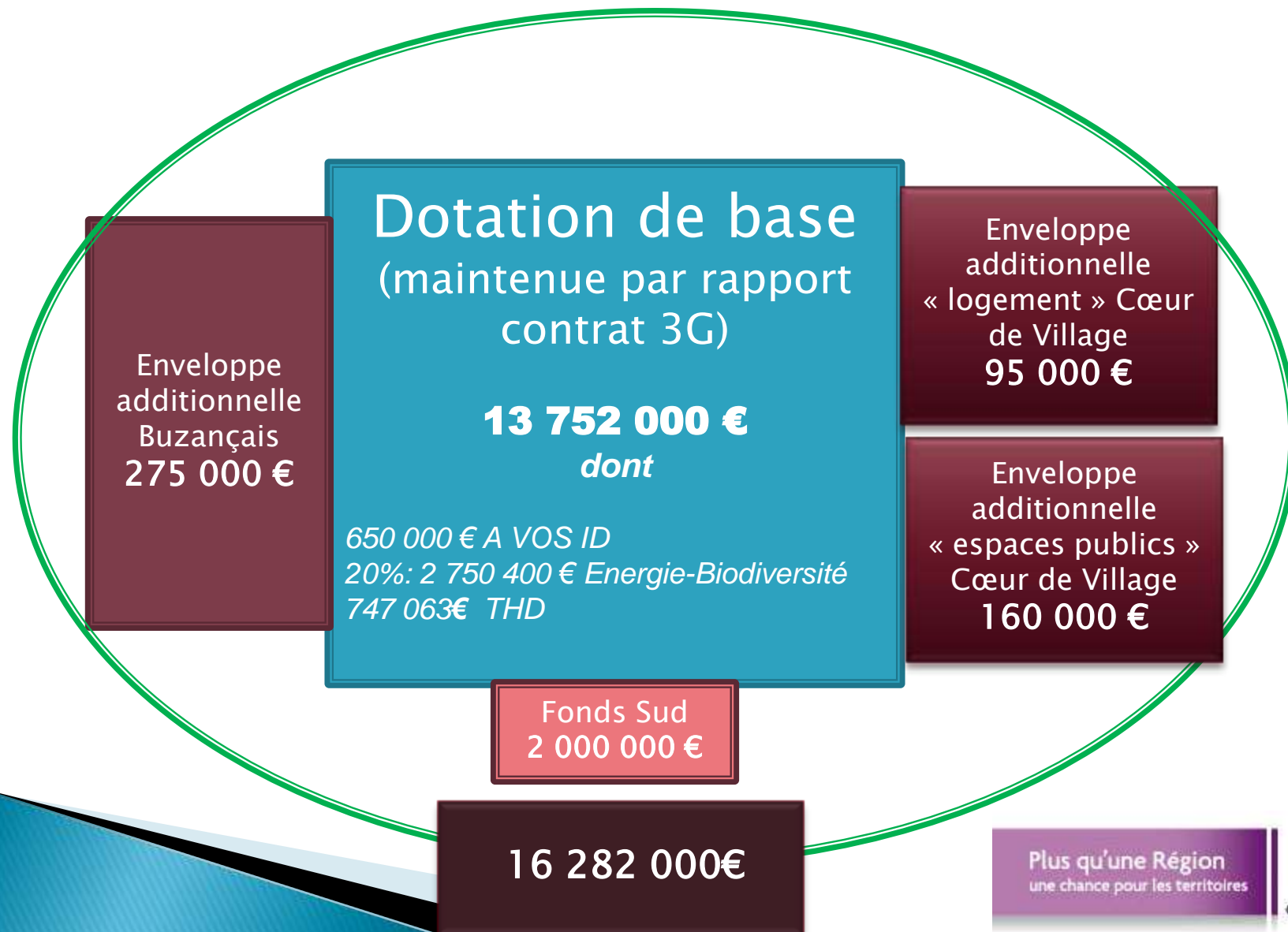
Pays et Agglomération castelroussine



Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale

- Une déclinaison opérationnelle d'Ambitions 2020 du BV de Châteauroux permettant de conjuguer les priorités du SRADDT avec les initiatives locales
- La définition concertée d'un programme d'actions dans le cadre d'une négociation associant Communauté d'agglomération, Ville de Châteauroux, Syndicat de pays (ou PETR), Communauté de communes et Pôle d'animation de Buzançais, qui seront appelés à le signer avec la Région

CRST Pays / Agglo castelroussine (5 ans)



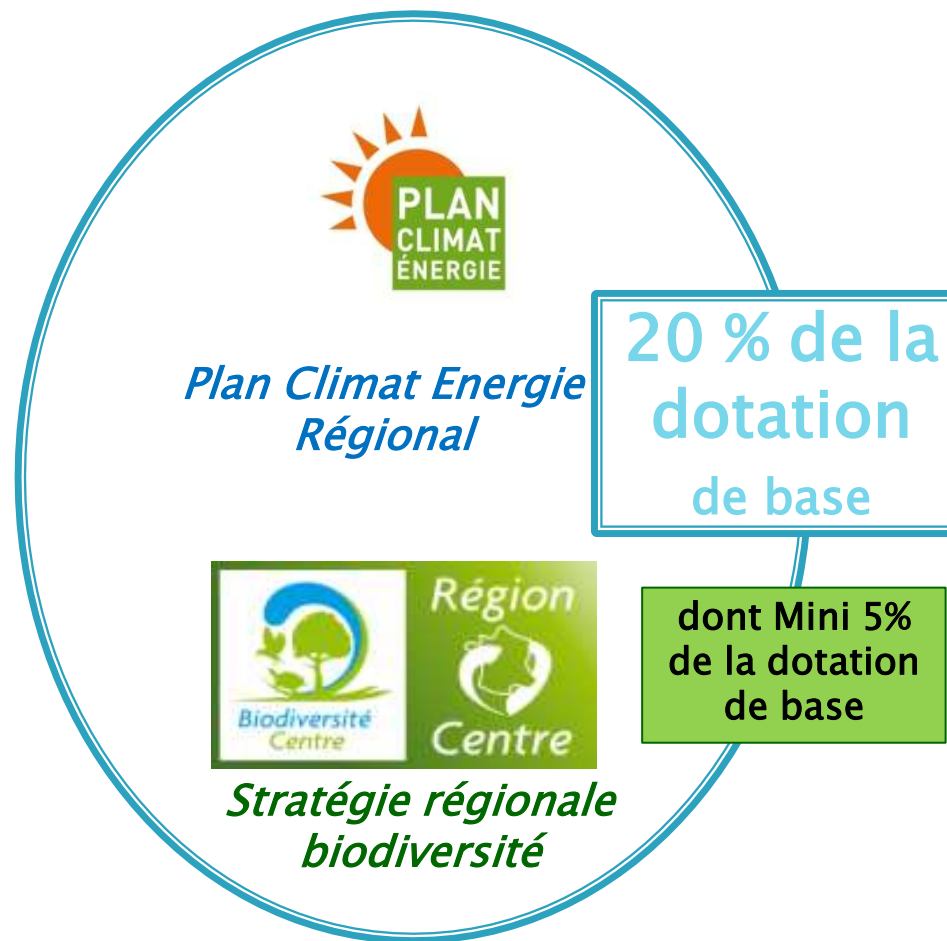
Le CRST : 3 Priorités thématiques et 3 transversales

- ▶ Développer l'emploi et l'économie
- ▶ Favoriser le mieux être social
- ▶ Renforcer le maillage urbain et rural

Des cadres de référence
indicatifs précisant les modalités
d'intervention régionale
pour les actions récurrentes

+

la possibilité de créer des fiches spécifiques
liées aux besoins du territoire



AVOS
id

A VOS ID

3 Priorités thématiques

- ▶ **Développer l'emploi et l'économie :**

Très Haut Débit, Immobilier d'entreprises et Zones d'Activités, insertion par l'activité économique, commerces, agriculture, tourisme

- ▶ **Favoriser le mieux être social :**

Santé, services à l'enfance et à la jeunesse, équipements culturels et sportifs

- ▶ **Renforcer le maillage urbain et rural :**

Pôle de centralité, Rénovation urbaine, mobilité durable, logement, espace public

3 Priorités transversales

Déclinaison locale du **Plan Climat Energie Régional** et de la **Stratégie Régionale pour la Biodiversité** : 20 % de la dotation de base

- ▶ **Dont 5 % minimum en faveur de la Biodiversité :**

Mise en œuvre de plans de gestion différenciée des espaces publics, achat de matériels, création / restauration de corridors écologiques, actions de sensibilisation, ...



- ▶ **Le reste consacré à la mise en œuvre du Plan Climat :**

Isolation de bâtiments publics, rénovation thermique du parc locatif social, du parc conventionné privé, développement de la filière bois – énergie ...



- ▶ **Dispositif de soutien aux initiatives de Développement « A VOS ID »**

L'émergence et la structuration de dynamiques économiques locales,
les expérimentations en faveur du maintien et du développement de services,
La construction de villes et campagnes durables pour réduire l'empreinte écologique,
La structuration de filières et systèmes alimentaires de territoire,
Le renouvellement des formes d'expression de la population



Zoom sur les enveloppes additionnelles

- **Pôle d'animation: Buzançais (275 000 €)**

Contenu : actions répondant aux enjeux liés

- aux fonctions de centralité (équipements de services, sport, culture...)
- à l'attractivité commerciale (espaces publics)
- à la gestion économe de l'espace (friches urbaines,,)
- à la mobilité (circulations douces, pôles multimodaux...)
- à la cohésion sociale (quartiers d'habitat social...)

Principes

- Concomitance de temps et complémentarité avec le programme d'actions du CRST
- **Engagement de la ville pôle dans une démarche conduisant au Zéro Pesticide**

Plus qu'une Région
une chance pour les territoires



Zoom sur les enveloppes additionnelles

- ▶ **Espaces publics (1 60 000 €)** – hors pôle et hors agglo
 - selon les conditions du cadre de référence en vigueur (23),
 - renseigner un formulaire d'intention et l'adresser à la Région (copie Pays) qui appréciera l'éligibilité
 - En cas de sollicitations supérieures à l'enveloppe : définition des projets prioritaires avec le Pays lors de la négociation du contrat
- ▶ **Logement (95 000€)** – y compris Buzançais, hors agglo
 - pour accompagner les projets de rénovation thermique (cadre n°27), de construction (25) et d'acquisition-réhabilitation (24)
 - Les organismes HLM seront invités par la Région à faire remonter leurs intentions de projet
 - En cas de crédits insuffisants, possibilité de mobiliser en complément la dotation de base

Architecture du Contrat **trame à compléter**

- ▶ Biodiversité : 687 600 € mini (5% mini)
- ▶ Energie : 2 062 800 € (environ)
- ▶ Santé : 200 000 € (environ)
- ▶ A Vos ID: 650 000 €
- ▶ Autres actions : environ 10 152 000 €
- ▶ **TOTAL dotation de base : 13 752 000 €**
- ▶ Fonds Sud 2 000 000 € (dont **748 000 €** fléchés THD, le reste à flécher sur projets structurants)
- ▶ Enveloppes additionnelles
 - Pôle d'animation: 275 000 €
 - Logement : 95 000 €
 - Espaces publics : 160 000 €
 - ▶ **TOTAL Contrat: 16 282 000 €**

Des conditionnalités pour contribuer aux priorités transversales

▶ Des bio-conditionnalités :

- Tout projet d'aménagement devra démontrer qu'il ne porte pas atteinte à la Trame Verte et Bleue du territoire

▶ Des éco-conditionnalités :

- Tout projet de réhabilitation de bâtiment devra atteindre une performance énergétique minimale pour être financé (*classe C + 100 kWh/m²/an ou BBC rénovation*)
- Tout projet de construction neuve devra être conforme à la réglementation thermique en vigueur (actuellement BBC)

▶ Des conditionnalités sociales :

- 5% des heures travaillées en insertion pour tout projet dont le coût est supérieur à 500 000 € HT

Des **bonifications** pour contribuer aux priorités transversales

- ▶ **Taux d'intervention bonifiés de 10 points :**
 - Système **chauffage bois ou géothermie**
 - **Très faible consommation énergétique**
 - Bâtiment intégrant une **masse significative de matériaux biosourcés**
 - Projets liés à **l'agriculture biologique**
 - Projets liés à **l'ESS** : épiceries sociale, gestion associative des crèches

Modalités financières

- ▶ 10 % maximum du contrat en fonctionnement : pour poursuivre la soutien à l'ingénierie
- ▶ Subventions et taux plancher :
 - La subvention régionale ne peut être inférieure à 20% sauf si le projet présente un coût supérieur à 5 M€ HT
 - La subvention régionale minimum est de 20 000 €
 - Elle peut être ramenée à 2000 € uniquement dans les cas suivants :
 - Maîtres d'ouvrages privés ou associatifs (et communes < 300hab)
 - Dépenses de fonctionnement (étude, ingénierie)
 - Investissements en faveur des thématiques suivantes : ESS, énergie, logement, services à la population, biodiversité, paysage, itinérances douces,

Des éléments de simplification et de souplesse pour une réactivité accrue

- ▶ Une fongibilité des crédits à l'intérieur des 3 axes thématiques au cours du Contrat
- ▶ Des cadres de référence d'ores et déjà définis pour préciser les modalités d'intervention régionale
 - La possibilité de proposer des projets différents, spécifiques au territoire, non prévus par le cadre d'intervention
- ▶ Un démarrage du contrat à compter de la date de son approbation par la CPR

Modalités d'élaboration du CRST

- ▶ **L'identification** d'un certain nombre de projets, dès la signature du contrat
- ▶ La nécessité de transmettre des **fiches projet** permettant d'apprécier l'éligibilité des projets identifiés.
 - *Seuls les projets pour lesquels des informations sur le contenu, le coût, et le calendrier auront été transmises pourront être identifiés.*
- ▶ Poursuite du **soutien à l'ingénierie**
- ▶ **Evaluation en continu**
- ▶ Point sur le calendrier d'élaboration du CRST

Etapes de validation

- ▶ Dépôt du projet de CRST par le Pays :



- ✓ Evaluation contrat 3G
- ✓ Programme d'actions CRST
- ✓ Avis Conseil de développement
- ✓ Avis des Communautés de communes

- ▶ Rendez-vous de négociation



- ▶ Commission Permanente Régionale = date d'effet du Contrat
- ▶ Signature du contrat



Merci de votre attention

Plus qu'une Région
une chance pour les territoires



Le Très Haut Débit, priorité pour les territoires

- ▶ Mise en œuvre du **Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN) de l'Indre**
 - Syndicat mixte RIP 36 porte les projets et travaux de déploiement de l'Internet haut débit et très haut débit dans l'Indre
- ▶ Une participation régionale à l'effort de déploiement de la fibre optique :
 - À travers différents modes de financement : le CPER, la convention Région Département et les Contrats de Pays
- ▶ Sur le Pays/Agglomération castelroussine:
 - 450 000€ sur le contrat 3G
 - 747 063€ sur le CRST

Le montant à prévoir sur le CRST sera ajusté en fonction du montant définitif alloué au THD sur le contrat 3G (affectation au THD des crédits d'investissement non engagés en fin de contrat)

ZOOM SUR A VOS ID

- **Bénéficiaires** : associations, acteurs privés, établissements publics, collectivités...
 - **Dépenses éligibles** : frais d'ingénierie, frais d'outils de communication de l'initiative, petit matériel nécessaire à la mise ne œuvre du projet, frais de location de salles ou de matériels dans le cadre de l'organisation d'un événement
 - **Durée** : jusqu'à 3 ans
 - **Subvention** :
 - **60 000 € maximum par initiative**¹
 - **2 000 € minimum par projet**
 - **Taux d'intervention maximal de la Région : 50 %**²
- ¹ Montant pouvant être déplafonné pour les initiatives inter-pays et rehaussé à 66 000 € en cas de bonification
- ² Taux pouvant être relevé pour les initiatives concernant les jeunes ou pour les projets d'animation et de promotion d'activités économiques

LE VOLET « INVESTISSEMENT » D'A VOS ID

- Représente au maximum la moitié de l'enveloppe dédiée à A VOS ID sur chaque pays
- Accompagne des **projets d'investissement à caractère collectif**
- Sont ciblés **en priorité** :
 - Les investissements s'inscrivant dans les thématiques suivantes : **Économie Sociale et Solidaire** (Insertion par l'activité économique, cafés associatifs, épiceries sociales ou solidaires,...), **économie circulaire** (recycleries/ressourceries, plates-formes de stockage, tri, valorisation de produits en fin de vie en vue d'un réemploi,...), **usages numériques émergents** comme les tiers lieux (espaces de co-working,...), **nouveaux services itinérants**
 - Les opérations s'inscrivant dans un programme **Leader** du territoire ou **articulées au premier volet d'A VOS ID**